

# Site web institutionnel SEM

## Ajouter des actes administratifs

*A un moment copier  
les actes sur le bureau avec  
uniquement les n<sup>os</sup>.*

### Se connecter

Aller sur <https://www.saint-etienne-metropole.fr/user>

Indiquer les codes de connexion :

- Username : votre adresse mail
- Mot de passe

*Assembles 2022 ;*

### Accéder à la page de contenu pour la modifier

Aller dans <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique> puis sur la page de contenu à modifier :

- Décisions
- Arrêtés

Cliquer sur « modifier » situé en dessus du titre « Arrêtés 2022 » ou « Décisions 2022 »

*chiffres* Aller dans la partie « Paragraphe » puis cliquer sur le bouton « ajouter fichiers »

Mettre le titre du fichier dans le champ titre

Cliquer sur FICHIER

Dans le bloc fichier, cliquer sur le bouton « sélectionner les fichiers », choisir son fichier, cliquer sur ouvrir, sur le bouton « sélectionner les entités » puis sur le bouton « utiliser ». Le fichier est désormais intégré.

Faire pareil fichier par fichier.

Aller en bas de la page, pensez à bien cliquer régulièrement sur « Enregistrer » puis aller voir ce que cela donne sur la page web.

Attention à bien nommer les noms des fichiers pdf : pas d'accent ou autres caractères spéciaux, pas ni d'espace.

Vous avez aussi la possibilité de supprimer un fichier (une fois que le délai de parution est terminé, pour éviter que la liste de pdf soit trop longue).

Et aussi de déplacer un fichier pour le mettre au-dessus de l'autre. Pour cela utiliser la croix et faites du cliquer / glisser.

### Pour modifier son adresse mail ou son mot de passe de connexion :

Cliquer sur son adresse mail puis sur « modifier son profil »

Modifier les informations puis cliquer sur « Enregistrer »

### En cas de soucis technique / assistance

Me contacter ou sinon Hélène Ferriol de la DSIN.